certificats de capacité, ont été engagés. Sept instituteurs non diplômés, enseignaient avec l'autorisation du département de l'Instruction publique. Ces instituteurs se préparaient à subir l'examen de juillet pour obtenir des diplômes. Généralement parlant, les instituteurs font bien leur travail. Quelquefois cependant j'en rencontre dont le travail n'est pas aussi bon que celui que nous sommes en droit d'attendre, mais ce sont de rares exceptions. J'ai remarqué que les instituteurs qui s'acquittent le mieux de leurs devoirs et qui réussissent le plus dans la profession, sont ceux qui assistent régulièrement aux conférences pédagogiques ".

J. PARKER, *Village de Leeds.*

" Si j'étais le maître des octrois, j'en accorderais une partie en *bonus* aux instituteurs qui rempliraient le mieux leurs devoirs.

C'est ainsi que Garcia Moreno s'y prenait pour implanter à l'Equateur son système d'instruction obligatoire et gratuite.

Il disait que l'enseignement primaire, le premier en importance, parce qu'il s'adresse à tous et sert de préparation aux études plus élevées, devrait recevoir de préférence les soins du gouvernement. Et il ajoutait : " Qu'importent l'ouverture d'un certain nombre de classes gratuites, et la construction d'édifices très coûteux ? Aussi longtemps que l'instruction dépendra des conseils académiques de province pour le choix de l'instituteur, et des municipalités des dotations, on verra beaucoup de paroisses privées d'écoles et d'autres, en danger de perdre celles qu'elles possèdent, sous un coupable prétexte d'économie, ou parce que les instituteurs, insuffisamment rétribués, refusent de se consacrer à une tâche laborieuse et ingrate. Il nous restera ceux que leur ignorance ou leur inconduite vouent à ce labeur devenu leur unique gagne pain. " Il poussa son système d'instruction gratuite si loin, dit son historien, qu'il accorda vingt piastres par mois aux étudiants de l'école polytechnique qu'il avait fondée.

Le gouvernement de la province de Québec n'est probablement pas disposé d'en faire autant, et pour des raisons majeures, je n'en doute point ; mais si l'état de nos finances ne nous permet pas d'imiter un si noble exemple, ne serait-il pas possible d'exiger au moins de ceux qui se partagent les subsides une meilleure garantie qu'ils les emploieront à promouvoir le progrès bien entendu ?

La loi, par exemple, qui décrète que les sommes votées en faveur de l'instruction publique seront réparties d'après la population, n'a-t-elle pas déjà fait plus que son temps ?

Qu'une municipalité avec la population de mille âmes, arrêtée dans l'ornière de la routine, pour tout ce qui touche au progrès intellectuel, reçoive, en vertu de cette loi, un octroi double d'une autre petite paroisse de cinq cents âmes, mais où l'on voit les habitants faire des sacrifices constants pour favoriser et développer l'instruction de leurs enfants, voilà un problème que je n'ai pas encore pu résoudre : il est vrai que je ne suis pas né mathématicien ! "

J. PRÉMONT, *Québec.* (1)

PARTIE PRATIQUE

Instruction religieuse

EXPLICATION DU CATÉCHISME

CHAPITRE QUATRIÈME

DE LA CRÉATION

Q. Qui a créé le ciel et la terre ?

R. C'est Dieu qui a créé le ciel et la terre.

Q. Comment Dieu a-t-il créé le ciel et la terre ?

R. Dieu a créé le ciel et la terre par sa *seule parole*, c'est-à-dire par un seul acte de sa volonté toute puissante.

---

(1) Il y aurait encore bien d'autres passages à citer dans le rapport de M. l'inspecteur Prémont ainsi que dans les trois qui précèdent, mais nous sommes forcé de hâter la publication des rapports de 1892-93, car nous avons déjà reçu ceux de 1893-94.

C.-J. M.